



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/07/092

Environnement

Séance du 7 juillet 2025

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Membres en exercice : 33

23 présents – 32 votants

Le quorum est atteint.

OBJET : Modification de la convention relative à l'opération « Murs Fleuris ».

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/092

RAPPORTEUR : Benjamin ROUVIERE, conseiller municipal

EXPOSE : L'opération « Murs fleuris » a été lancée en 2018 avec pour objectif de végétaliser les rues de la ville afin de rendre celles-ci plus belles et accueillantes, mais aussi d'y favoriser le retour de la biodiversité.

Dans le cadre de cette action, la commune assiste les Vauverdois qui souhaitent végétaliser leurs façades, en leur créant des fosses de plantations.

Un bilan de ces sept années a été réalisé, voici quelques chiffres clés :

- 47 participants
- 28 rues concernées
- 121 fosses de plantations créées

Cette opération a reçu un accueil très positif auprès des Vauverdois et contribue à embellir progressivement les rues de la ville.

Toutefois, au vu des réorganisations internes récentes, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au fonctionnement de ce dispositif.

Il est donc proposé d'apporter les modifications suivantes à la convention :

Article 1 – Conditions

→ Changement de service référent

- Le coupon réponse devra désormais être adressé à la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique, qui émettra un avis sur la faisabilité du projet.

Article 2 – Critères d'autorisation

→ Ajouts de critères relatifs à la façade

- en préalable de la mise en place du dispositif « murs fleuris » la façade devra être entretenue pour préserver l'esthétique du bâti
- respect des prescriptions du PLU sur la façade

Article 4 – Responsabilités

→ Précisions sur les obligations du demandeur et les limites de responsabilité de la commune

- La commune ne pourra être tenue responsable en cas d'infiltration d'eau sur le bâti.

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/12/183 en date du 17 décembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/06/103 en date du 29 juin 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la modification de la convention « Façades fleuris »

Suite délibération n° 2025/07/092

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Christiane ESPUCHE



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 030-213003411-20250707-DE202507_0092-DE